

# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2024

## PERMANENCE CHAPTAL

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Permanence CHAPTAL

### Table des matières

|      |                                                                     |    |
|------|---------------------------------------------------------------------|----|
| I.   | INTRODUCTION .....                                                  | 3  |
| II.  | CHIFFRES CLEFS.....                                                 | 4  |
| III. | L'OFFRE DE SERVICE DE LA PERMANENCE CHAPTAL .....                   | 5  |
| 1)   | Les modalités d'accueil et d'accompagnement du public .....         | 5  |
| a)   | Les permanences d'accueil .....                                     | 5  |
| b)   | Une intervention en Aller Vers .....                                | 6  |
| c)   | L'accompagnement social des familles .....                          | 6  |
| 2)   | Les moyens humains.....                                             | 7  |
| a)   | L'équipe de la permanence CHAPTAL en 2024 .....                     | 7  |
| b)   | Focus sur les missions de la secrétaire d'intervention sociale..... | 7  |
| IV.  | ACTIVITES DES PERMANENCES D'ACCUEIL .....                           | 8  |
| 1)   | La permanence d'accueil fixe.....                                   | 8  |
| 2)   | Typologie du public accueilli .....                                 | 9  |
| 3)   | L'activité de la permanence fixe et des accompagnements sur RV..... | 11 |
| 4)   | Les permanences d'accueil mobile .....                              | 12 |
| a)   | La permanence de Ste Luce/Loire.....                                | 13 |
| b)   | La permanence de Nantes Est .....                                   | 15 |
| c)   | La complexité des permanences de Carquefou et St Herblain.....      | 18 |
| d)   | L'Aller Vers pour Ramener Vers Quoi ?.....                          | 19 |
| 5)   | La permanence de consultation PMI.....                              | 19 |
| 6)   | La permanence téléphonique.....                                     | 21 |
| 7)   | Les sorties sur terrains « Aller Vers » .....                       | 23 |
| V.   | LES DEMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC ACCUEILLI .....            | 24 |
| 1)   | Accompagnement vers l'accès aux droits.....                         | 24 |
| a)   | L'accès aux prestations familiales .....                            | 24 |
| b)   | L'accès aux droits santé.....                                       | 25 |
| 2)   | Accompagnement lié à l'accès au logement et à l'hébergement.....    | 25 |
| a)   | Déclaration de revenus auprès des services fiscaux .....            | 26 |
| b)   | Orientations liées à l'insertion professionnelle du public.....     | 27 |
| c)   | Accès au droit retraite.....                                        | 28 |
| 3)   | Actions en faveur de l'enfance.....                                 | 28 |
| a)   | Les Aides Enfance/Famille du Conseil Départemental .....            | 28 |
| b)   | La scolarisation.....                                               | 28 |
| c)   | La protection de l'enfance .....                                    | 29 |
| d)   | Les consultations PMI (Protection Maternelle et Infantile).....     | 30 |
| VI.  | CONCLUSION .....                                                    | 30 |

### I. INTRODUCTION

L'une des particularités de la Loire-Atlantique, et plus particulièrement la métropole nantaise, est de connaître un nombre important de bidonvilles sur son territoire. En effet, on dénombre 61 sites et 3322 personnes migrantes de l'Europe de l'Est (source : Plateforme Résorption des Bidonvilles). Les communes les plus concernées sont celles de Rezé, Bouguenais, Orvault, la Chapelle-Sur-Erdre, Saint-Herblain, Couëron, Carquefou, Sainte-Luce sur-Loire et Nantes. L'accompagnement social de ces publics et la résorption des bidonvilles sont rendus d'autant plus complexes dans le contexte de l'instabilité des lieux de vie considérés comme illicites et donc soumis à procédure d'expulsion, et d'une offre de logements/d'hébergement en tension sur le territoire de Loire-Atlantique.

En partenariat avec l'Etat, Nantes Métropole et les communes, le Département de Loire-Atlantique s'engage dans une stratégie de résorption. Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le CD 44 déploie une offre d'accueil, d'accès aux droits et d'accompagnement spécifique pour un public dont les conditions de vie complexifient les démarches administratives et l'intégration, portée par l'ASBL dans le cadre de la permanence sociale Chaptal, pour les ménages vivant en bidonvilles considérés sans domiciliation fixe, de ce fait ils ne peuvent pas relever d'un accompagnement social par les EDS de secteur.

L'ASBL est financée depuis Avril 2009 par le Conseil Départemental de Loire Atlantique pour assurer différentes missions en faveur des personnes roumaines et bulgares sans domicile, ressortissantes de l'Union Européenne, présentes sur le département de Loire-Atlantique. Aujourd'hui, la Permanence Chaptal du service Migrants d'Europe de l'Est (MEE) assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement social global de ménages, quasi exclusivement roumains.

Egalement, le service MEE assure l'accompagnement social global renforcé des ménages vivant sur les terrains d'insertion temporaires. Ces lieux de vie correspondent à une étape de parcours vers l'accès au logement autonome, la finalité étant de permettre la construction d'un projet d'accès au logement ou à l'hébergement.

Une nouvelle mission est venue s'ajouter à la mission d'accompagnement social, celle des évaluations sociales des ménages vivant sur des bidonvilles ciblés dans une logique de résorption.

En 2024, l'ASBL a été retenue dans le cadre d'un appel à projet FSE+ pour permettre le financement sur 2 années pleines 2024/2025. Le service bénéficie donc d'un co-financement avec d'une part une subvention du CD44 et d'autre part un financement dans le cadre du fond social européen.

## II. CHIFFRES CLES

**Nombre de dossiers actifs au cours de l'année :** 459 dossiers cela représente 1 023 personnes.

- **110 nouveaux dossiers ouverts**
- **91 dossiers archivés**
- **21 sorties dans le cadre d'un accès hébergement/logement**

**Permanence d'accueil fixe :** ouverte 231 demi-journées

**Entretiens au bureau :** 1 004 entretiens proposés. 62% ont été honorés.

**Permanence mobile :**

4 territoires d'intervention ont été retenus ciblant 11 terrains.

**Ste Luce/Loire**

- Nombre de permanences réalisées : 36 permanences
- Contacts avec des personnes accompagnées : 157 personnes
- 9 nouveaux dossiers ouverts

**Nantes**

- Nombre de permanences réalisées : 28 permanences
- Contacts avec des personnes accompagnées : 62 personnes
- 6 nouveaux dossiers ouverts

**Carquefou**

- Nombre de permanences réalisées : 13 permanences
- Contacts avec des personnes accompagnées : 3 ménages
- Arrêt de la permanence en avril 2024

**St Herblain**

- Nombre de permanences réalisées : 12 permanences
- Contacts avec des personnes accompagnées : 1 ménage
- Ouverture en octobre et fermeture fin décembre 2024

**Permanence de consultation PMI :** 18 permanences

- 68 consultations
- 32 enfants vus
- 104 injections vaccinales
- 2 refus de vaccination non-obligatoire
- 1 information préoccupante transmise à la CRIP44

### III. L'OFFRE DE SERVICE DE LA PERMANENCE CHAPTAL

#### 1) Les modalités d'accueil et d'accompagnement du public

##### a) Les permanences d'accueil

##### ➤ La permanence d'accueil fixe sans rendez-vous

Réalisation de démarches simples d'accès au droit : demande allocations CAF/MSA, aide à la déclaration trimestrielle des ressources, actualisation France Travail, AME, inscription scolaire, renouvellement ADIL, explication de courriers, déblocages de situation administrative...

- **Quand**: ouverte tous les jours en demi-journée
- **Qui assure l'accueil** : binôme de professionnels Secrétaire/Travailleur Social ou 2 Travailleurs Sociaux, avec la présence d'1 interprète
- **Où** : 9 rue Chaptal à Nantes

##### ➤ Les permanences mobiles avec un camion aménagé

Elles sont déployées depuis octobre 2023 sur 3 territoires différents.

- **Quand** : 3 demi-journée d'intervention/ semaine
- **Qui assure l'accueil** : binôme de professionnels Travailleurs Sociaux, avec la présence d'1 interprète
- **Où** :  
Lundi après-midi : **territoire Ste Luce /Loire**  
Mercredi après-midi : **territoire Nantes Est**  
Jeudi après-midi : **déploiement sur Carquefou et St Herblain**

##### ➤ La permanence PMI sans rendez-vous :

Réalisation de consultations gratuites pour les enfants de moins de 6 ans

- **Quand** : un lundi matin tous les 2 semaines
- **Qui** : mise à disposition d'un médecin et d'une infirmière puéricultrice par le CD44, avec la présence d'1 interprète
- **Où** : 9 rue Chaptal à Nantes

##### ➤ La permanence d'accueil téléphonique

*(Mise en place en 2023 avec la création du poste de secrétaire)*

Information, Orientation, Prise de RV usagers, partenaires, traitement administratif

- **Quand**: ouverte 4 demi-journées/semaine
- **Qui** : Secrétaire d'intervention sociale

### b) Une intervention en Aller Vers

**Les travailleurs sociaux réalisent une mission « d'Aller Vers » sur l'ensemble des bidonvilles de la métropole nantaise une ½ journée par semaine.**

Assurer une veille sociale suite aux déplacements des terrains/expulsions, en partenariat avec les médiateurs de terrain

Informers, orienter les usagers vers des dispositifs d'accompagnement de droit commun

Aller à la rencontre de certaines familles qui ont un accompagnement en cours

- **Quand** : le mercredi matin
- **Qui** : binôme de travailleurs sociaux et/ou médiateurs sociaux RMG  
UFUT LFM
- **Où** : sur les terrains ciblés

### c) L'accompagnement social des familles

**L'équipe de travailleurs sociaux assure l'accompagnement social global des ménages sur rendez-vous, pour une file active d'environ 450 ménages qui ont un dossier d'accompagnement ouvert à la permanence Chaptal.**

Les professionnels mettent en œuvre un accompagnement pour permettre :

- L'accès aux droits de séjour en France
- L'accès à la protection sociale en France (Santé, famille)
- L'accès au logement et à l'hébergement
  - **Quand** : sur rendez-vous / délai d'attente d'environ 4 semaines
  - **Qui** : travailleurs sociaux
  - **Où** : 9 rue Chaptal

**Les missions confiées par le département sont :**

- Soutien dans l'accès aux droits dans le but de favoriser l'autonomie
- Accompagnement social vers les prestations sociales et de santé (ouverture des droits santé, prestations familiales...)
- Instruction des demandes d'Aide Enfance-Famille du CD44 pour les ménages sansressource
- Orientation vers les dispositifs de l'insertion professionnelle
- Accompagnement vers le logement/hébergement (contingentement, SIAO, DAHO/DALO)
- Orientation vers les professionnels de santé compétents et vers les associations (caritatives, militantes, défenseur des droits) auprès des partenaires

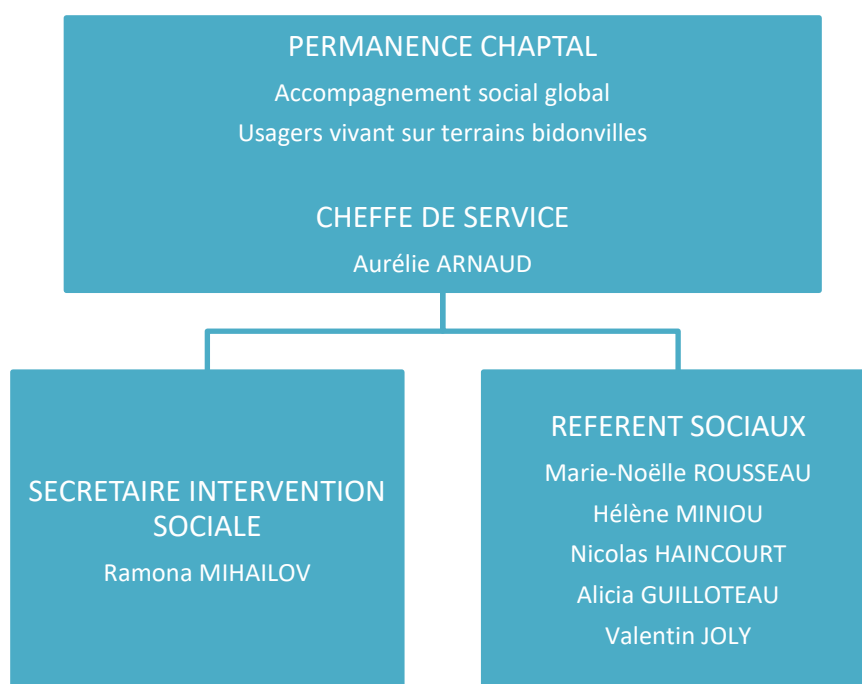
# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Permanence CHAPTAL

- Inscriptions scolaires, en lien avec les services de l'éducation des villes, l'inspection académique, les établissements spécialisés et la médiation scolaire
- Protection de l'enfance : transmission d'informations préoccupantes

## 2) Les moyens humains

### a) L'équipe de la permanence CHAPTAL en 2024



### b) Focus sur les missions de la secrétaire d'intervention sociale

La création du poste de secrétaire d'intervention sociale en 2023 a permis de structurer l'offre de service de la permanence Chaptal entre la permanence d'accueil physique et la permanence téléphonique, en scindant les demandes relevant d'une démarche administrative simple ou d'un accompagnement social individualisé.

Une plus-value importante sur ce poste est que la professionnelle occupant le poste est roumanophone, elle peut donc s'adapter à une partie du public ne maîtrisant pas la langue française notamment sur les temps d'accueil téléphonique, et sur les temps de permanence d'accueil non couverte par de l'interprétariat :

- Une permanence téléphonique est assurée sur 4 demi-journée : lundi après-midi, mercredi, jeudi et vendredi matin.
- La secrétaire assure l'accueil physique sur 3 demi-journées, toujours en binôme avec un travailleur social : lundi matin, jeudi et vendredi après-midi

### La secrétaire assure une importante partie du traitement administratif des besoins générés à la permanence :

- Planification et gestion des rendez-vous d'accompagnement, relances des rendez-vous par SMS, gestion de planning des travailleurs sociaux, ainsi que l'archivage des dossiers, etc
- Traitement de l'informatisation des dossiers usagers, saisie dans le logiciel SOLIS, saisies documents administratifs,
- Gestion des mails de la boîte de la permanence Chaptal, gestion des courriers
- Gestion de la communication : flyers, information et contact avec les partenaires.
- Suivis des tableaux de statistiques, en collaboration avec l'assistante administrative du pôle avec qui les tableaux de suivi de l'activité ont été retravaillés au cours de l'année 2024.

## IV. ACTIVITES DES PERMANENCES D'ACCUEIL

Les terrains en occupation sans droits ni titres sont toujours aussi nombreux, fluctuant au gré des expulsions. Au 31/12/2024 sont repérés :

- **61 terrains bidonvilles** sur l'agglomération nantaise (59 au 31/12/2023)
- **3322 personnes, dont 1352 mineurs repérés** (3166 au 31/12/2023)

(source plateforme Résorption des bidonvilles <https://app.resorption-bidonvilles.dihal.gouv.fr/liste-des-sites>)

### 1) La permanence d'accueil fixe

A NOTER : Il est important de prendre en compte que dans ce rapport d'activité, les chiffres de l'accompagnement social qui sont présentés sont extraits des données du logiciel SOLIS, logiciel d'accompagnement social du CD44 utilisé par les EDS.

Pour le service de la permanence Chaptal, suite à la formation des professionnels en 2023, 2024 est la première année de référence avec ces données.

Méthodologiquement, la file active est définie par l'ensemble des ménages qui se sont présentés à la permanence Chaptal dans l'année civile et pour lesquels un dossier a été ouvert suite à un premier rendez-vous d'évaluation. Cela représente **460 dossiers actifs au cours de l'année 2024 (459 en 2023, 417 en 2022).**

Les dossiers des personnes qui ne sont pas reçues depuis 18 mois sont archivés.

Au cours de l'année 2024, la Permanence Chaptal a :

- **110 dossiers de nouveaux ménages ont été ouverts**, contre 134 en 2023, 72 en 2022, soit une augmentation de + 45 nouveaux par rapport à 2023, soit une moyenne plus de 15 nouveaux dossiers par mois.
- **91 dossiers de ménages ont été archivés** (contre 131 en 2023) dont **21 sorties comptabilisées dans le cadre d'un accès hébergement/logement.**



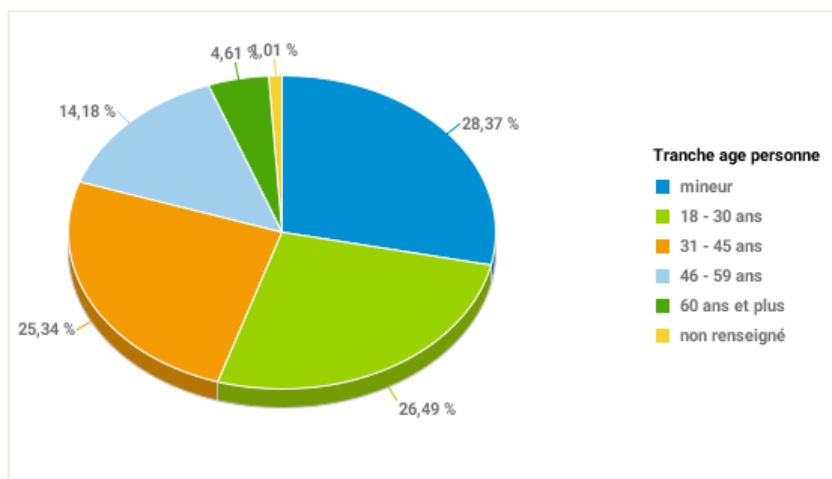
# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Permanence CHAPTAL

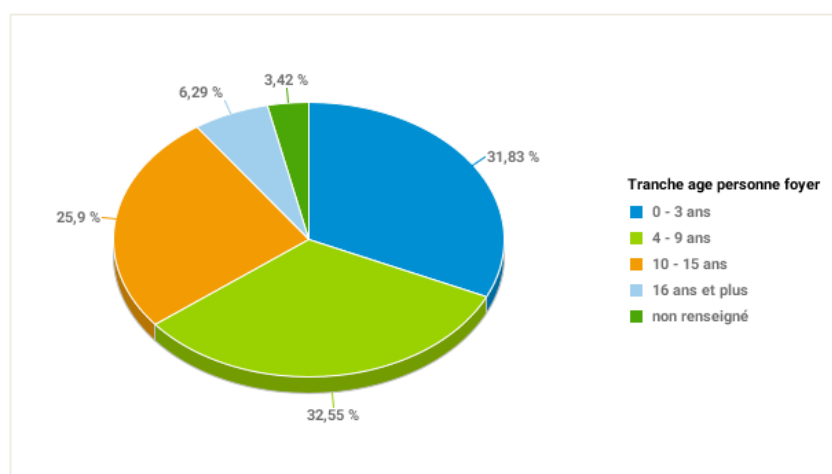
### 2) Typologie du public accueilli

Nombre de ménages : **460 soit 1 023 personnes**

**Répartition du public par âge :**



**Répartition de l'âge des mineurs accueillis :**



**Répartition du nombre d'enfants/ménages :**

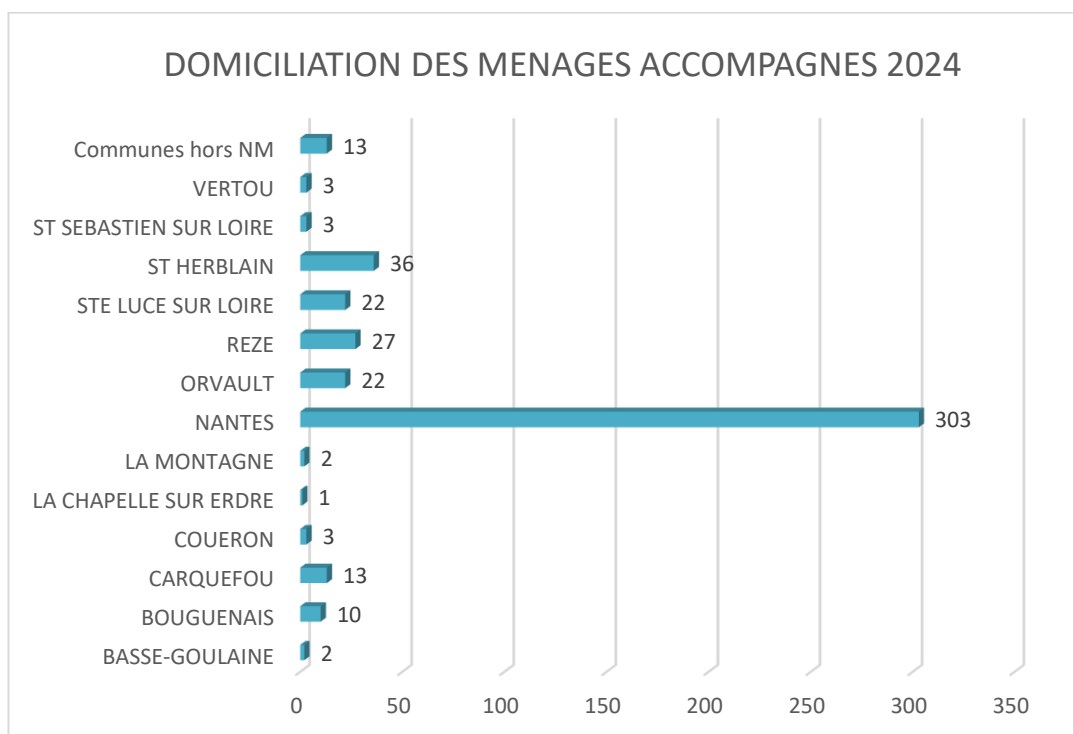
| Nombre d'enfants |        |
|------------------|--------|
| 1                | 36,91% |
| 2                | 26,61% |
| 3                | 22,32% |
| 4 et +           | 14,16% |

**Ménages isolés (1 adulte) :** Au 31/12/2023, le service comptabilise 99 ménages isolés, soit 21,5% du public accueilli répartis en 2 catégories :

- **Familles monoparentales : 72** soit 56% des isolés
- **Personnes isolées sans enfant : 27**

### Domiciliation des ménages

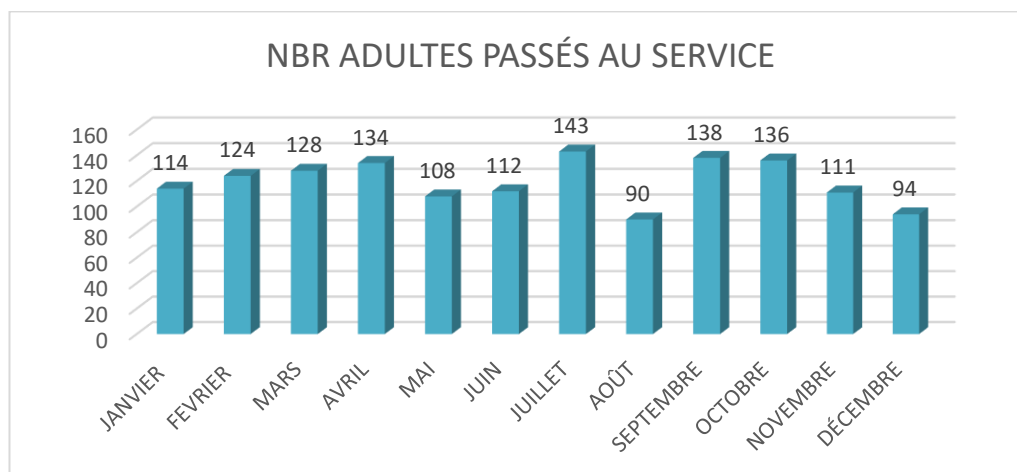
66% des ménages suivis à la Permanence Chaptal sont domiciliés sur la commune de Nantes. Les lieux de vie sont donnés à titre indicatif car les expulsions amènent parfois les personnes à changer de commune, sans changer de domiciliation. Certains ménages ne savent pas sur quel terrain ils résident car ils n'en connaissent ni l'adresse, ni le nom donné, généralement en référence à la rue sur lequel le terrain se situe ou éventuellement l'entreprise qui y siégeait (ex : « Tipiak »).



### 3) L'activité de la permanence fixe et des accompagnements sur RV

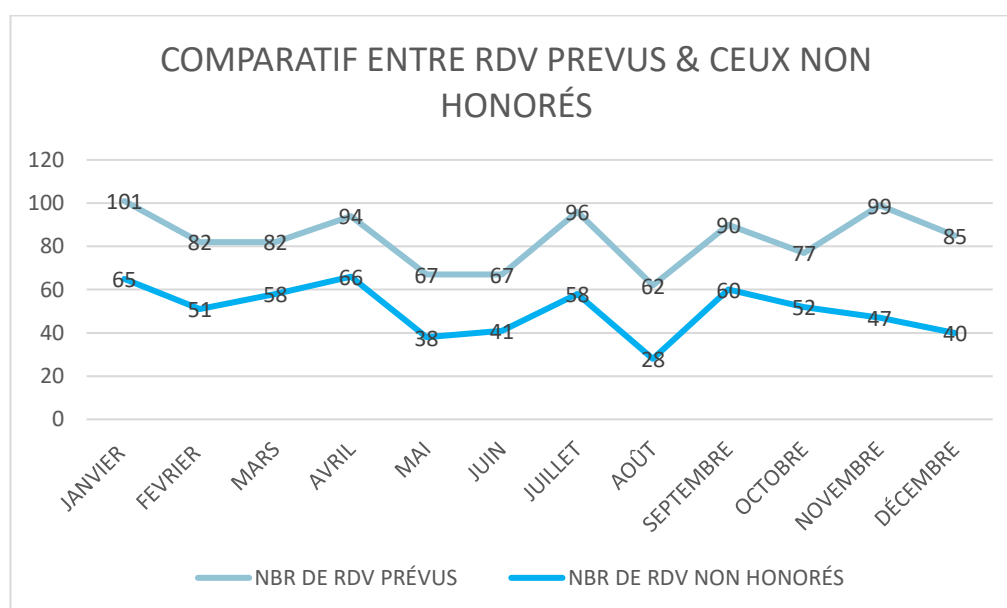
En 2024, la **permanence d'accueil fixe a été ouverte sur 231 demi-journées** d'accueil et 32 permanences ont été fermées à titre exceptionnel (formation, congés ...)

**Cet accueil sur le flux (sans RV) a permis d'accueillir 1467 usagés** pour répondre à leurs démarches d'accès aux droits, soit une moyenne de 6,33 adultes accueillies/permanence.



Les accompagnements sur RV en 2024 :

- **1004 entretiens au bureaux** ont été proposés aux ménages accompagnés
- **62% des rendez-vous** ont été honorés, une moyenne stable par rapport à l'année 2023 (61%) notamment depuis la mise en place du système de relance des RV par SMS 48h avant. Auparavant moins de 50% des RV étaient honorés.



### 4) Les permanences d'accueil mobile

Suite à l'analyse réalisée par le service en 2022 démontrant faible fréquentation d'une partie du public vivant sur des terrains éloignés du centre-ville et difficilement accessibles en transport en commun, une réflexion a été engagée par le CD 44 avec le service de la permanence Chaptal pour permettre le déploiement d'une permanence sociale mobile. L'objectif étant de faciliter la prise en charge de l'accompagnement social des familles ne venant pas à la permanence Chaptal.

En 2023, une démarche de diagnostic a été engagée avec les partenaires institutionnels et opérationnels afin de cibler les potentiels terrains/territoires d'intervention en fonction des besoins repérés.

4 territoires d'intervention ont été retenus ciblant 11 terrains : Ste Luce/Loire, Carquefou, Nantes, St Herblain.

| TERRITOIRES   | TERRAINS                                                        |
|---------------|-----------------------------------------------------------------|
| St Luce/Loire | Jacqueline Auriol                                               |
|               | Haute Madeleine 2                                               |
|               | Hautes Madeleine 3                                              |
| Carquefou     | Syrma                                                           |
|               | Véga 1                                                          |
|               | Véga 2                                                          |
| Nantes        | MM1                                                             |
|               | MM2                                                             |
|               | MM4 (ex-terrain Route du Prouau à Ste Luce expulsion juin 2023) |
| St Herblain   | Quai Cormerais                                                  |
|               | Jan Palach2 (suite expulsion Allende/Tipiak)                    |

#### Rappel des objectifs visés :

- Avoir un véhicule adapté : camion aménagé avec un espace bureau intégré qui permettra la confidentialité des entretiens et un point numérique avec accès internet
- Déploiement de la permanence :
  - Sur des lieux repérés, diagnostiqués, en concertation avec villes et acteurs intervenants auprès du public.
  - Emplacement du camion à proximité des terrains, mais pas sur le lieu de vie pour permettre la confidentialité des usagers reçus
  - En coordination avec les différents intervenants sur terrain qui communiqueront les temps de permanence dédiés, orienteront les usagers et pourront faciliter leur accès vers la permanence mobile.
- Présence régulière toutes les semaines, sur des sites repérés.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

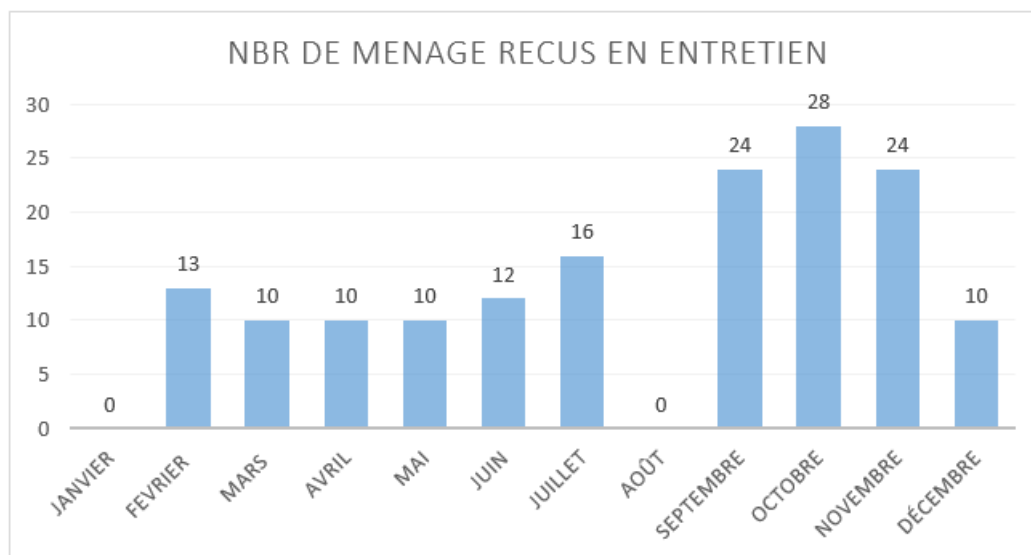
## Permanence CHAPTAL

Au regard de l'activité et l'organisation global de la permanence Chaptal pour mettre en œuvre à la fois la permanence fixe et la permanence mobile, il a été décidé de déployer les temps de permanence sur 3 demi-journées par semaine sur l'année 2024, sur 3 territoires dont l'activité est présentée ci-après.

### a) La permanence de Ste Luce/Loire

|               |                    |
|---------------|--------------------|
| St Luce/Loire | Jacqueline Auriol  |
|               | Haute Madeleine 2  |
|               | Hautes Madeleine 3 |

- Lieu pour implanter le camion :
  - Zone industrielle
  - 25 rue Marcel Dassault,
  - Parking à proximité de l'entrepôt Décathlon / visible des terrains JA et HM2
- Activité de l'année 2024 en chiffres
  - Nombre de permanences réalisées : **36 permanences**
  - Nombres contacts usagés : **157 dont :**
    - Nombre ménages rencontrés : 48
    - Dont 9 nouveaux dossiers ouverts
    - 81% ménages déjà connus de la permanence Chaptal
  - Soit une fréquentation moyenne de **4,4 ménages/permanence**

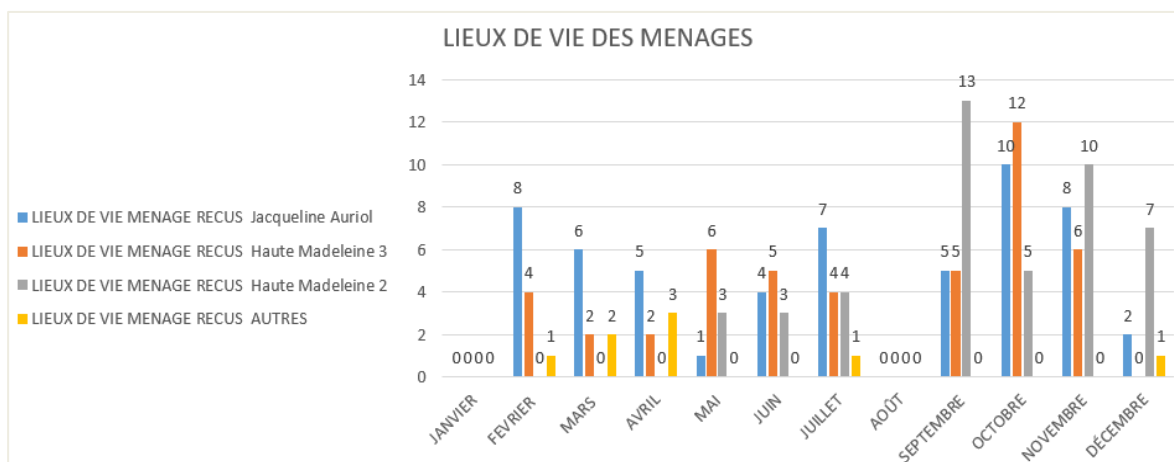


# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Permanence CHAPTAL

### Répartition/Lieux de vie des ménages :

- J. Auriol : **36%**
- Haute Madeleine 2 : **30%**
- Haute Madeleine 3 : **29%**
- Autres terrains : **5%**



### Analyse de l'activité :

- Profil des ménages :
  - Ménages principalement connus de la permanence.
  - Majoritairement des femmes avec enfants en bas âge.
  - Personnes rencontrant une problématique de mobilité.
  - 1/3 des ménages domiciliés à St Luce/Loire, certains ne connaissent pas les services de la commune.
  - Personnes qui reviennent régulièrement au camion.
- Besoins repérés
  - Accompagnement de proximité du fait de l'éloignement de Chaptal et de la vulnérabilité de certaines personnes.
  - Besoins d'un accompagnement plus soutenu et régulier pour les ménages les plus vulnérables.
  - Réponse à un besoin ponctuel d'accès aux droits pour les personnes plus autonomes.
- Plus-value de cette nouvelle offre de service en Aller Vers
  - Un binôme de professionnels repérés / L'interprétariat physique.
  - Accessibilité : chemins sécurisés et rapides pour y venir.
  - L'emplacement du camion permet de toucher les trois terrains ciblés.
  - Communication régulière de la médiation RMG par les professionnels d'UFUT
  - Passage sur terrains de l'équipe Chaptal une fois par mois.
  - Solidarité des habitants – bouche à oreille : les personnes ne connaissant pas l'offre sont accompagnées par des habitants connus de la permanence.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Permanence CHAPTAL

- Présence de l'auvent du camion : avec table et chaises qui permet un lieu d'attente à l'abri.
  - Proximité du lieu de vie : praticité pour récupérer des documents manquants.
  - Horaires adaptés : la permanence touche aussi les habitants qui rentrent du travail.
- Les limites identifiées :
- Confidentialité : les ménages attendent et stationnent devant le camion.
  - Espace restreint pour l'accueil du public (viennent régulièrement avec les enfants).
  - Des accompagnements qui nécessitent un accompagnement renforcé assez chronophage.
  - Manque de connaissance des services de la ville / Domiciliation.

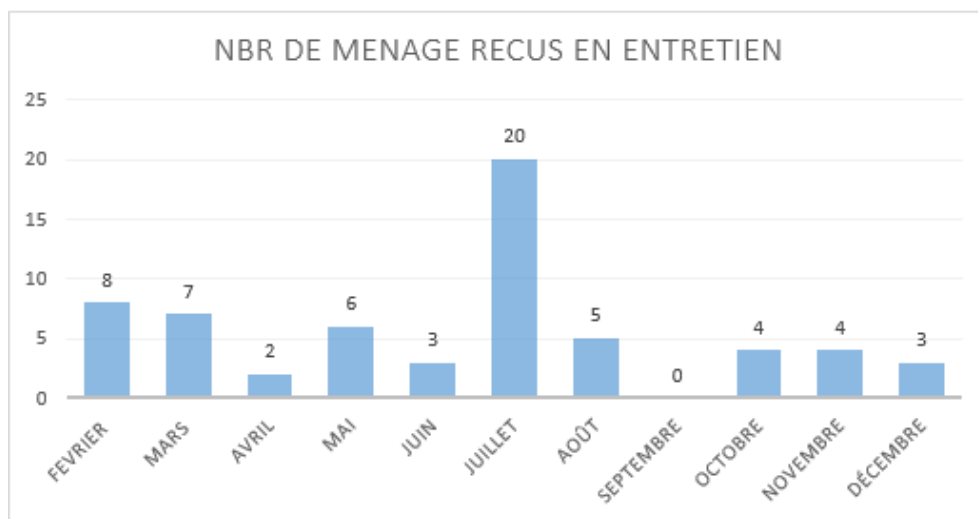
### b) La permanence de Nantes Est

|        |                                                                 |
|--------|-----------------------------------------------------------------|
| Nantes | MM1                                                             |
|        | MM2                                                             |
|        | MM4 (ex-terrain Route du Prouau à Ste Luce expulsion juin 2023) |

- Lieu pour implanter le camion :
- Parking des Jardins Familiaux des Chaupières
  - 54 rue de Chaupières Nantes
  - 10 minutes à pied du 1<sup>er</sup> terrain MM1
- Activité de l'année 2024 en chiffres
- Nombre de permanences réalisées : 28 permanences
  - Nombres contacts usagés : 62 dont :
    - Nombre ménages rencontrés : 17
    - Dont 6 nouveaux dossiers ouverts
    - Dont 65% ménages déjà connus de la permanence Chaptal
  - Soit une fréquentation moyenne de 2,2 ménages/permanence

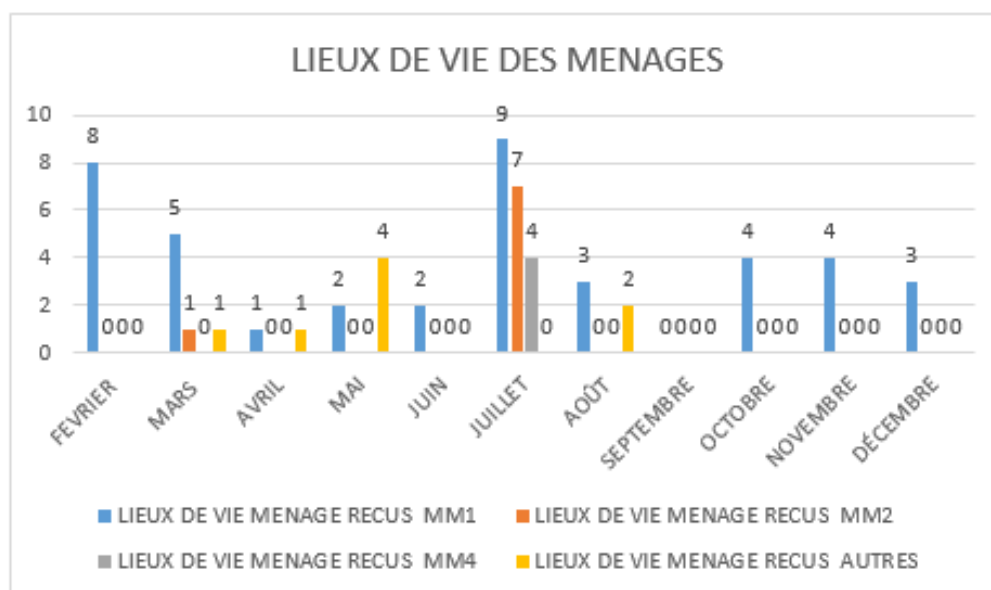
# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Permanence CHAPTAL



### ➤ Répartition des lieux de vie :

- Moulin des Marais1 63%
- Moulin des Marais2 13%
- Moulin des Marais4 7%
- Autres terrains 17% (Moulin des Marais 3, Prairie Mauves, Bois des Anses)





- Analyse de l'activité
  - **Profil des ménages**
    - Personnes isolées âgées, ou femme seules avec enfants et en emploi ne pouvant prendre le temps de se déplacer à la permanence fixe.
    - 6 nouveaux ménages non connus de la permanence Chaptal ont été reçus au camion mobile.
    - Une seule personne a été reçue pour une démarche mais n'a pas souhaité ouvrir de dossier.
    - L'ensemble des démarches réalisées consiste à des ouvertures de droits, notamment en lien avec la santé et le plus souvent pour le déblocage des prestations familiales.
    - Les mêmes usagés qui reviennent régulièrement au camion
    - Besoins repérés
    - Un accompagnement de proximité du fait de l'éloignement de Chaptal et de la vulnérabilité de certaines personnes
    - Besoins d'un accompagnement plus soutenu et régulier pour les ménages les plus vulnérables
    - Réponse à un besoin ponctuel d'accès aux droits pour les personnes plus autonomes
- Plus-value de cette nouvelle offre de service en Aller Vers
  - Accessibilité : chemins sécurisés et rapides pour y venir.
  - L'emplacement du camion permet de toucher les trois terrains ciblés. Ainsi que d'autres terrains de Nantes Est comme Prairie de Mauves.
  - Communication régulière avec la RMG UFUT, les PEP mais aussi la PMI mobile (au début)
  - Passage terrains de l'équipe Chaptal régulièrement.
  - Solidarité des habitants – bouche à oreille : les personnes ne connaissant pas l'offre sont accompagnées par des habitants connus de la permanence.
  - Présence de l'auvent du camion : avec table et chaises qui permet un lieu d'attente à l'abri.
  - Horaires adaptés : la permanence touche aussi les habitants qui rentrent du travail.
- Les limites identifiées
  - Globalement, peu de ménages touchés par rapport au nombre d'habitants vivant sur les terrains ciblés. Ce sont régulièrement les mêmes ménages qui reviennent, les professionnels ne peuvent pas répondre aux besoins des familles dans l'immédiateté des démarches en cours.
  - Des accompagnements qui nécessitent un accompagnement renforcé assez chronophage des personnes les plus vulnérables
  - Intervention de la PMI mobile sur ce même territoire qui intervient directement sur les terrains, sur des jours d'intervention qui ne sont pas les mêmes (*finalité différente de la permanence Chaptal*) mais qui peut apporter du flou entre les différentes interventions des professionnels.

### c) La complexité des permanences de Carquefou et St Herblain

#### ➤ Territoire de Carquefou

|           |        |
|-----------|--------|
| Carquefou | Syrma  |
|           | Véga 1 |
|           | Véga 2 |

D'octobre 2023 à Avril 2024, **13 permanences mobiles** ont été réalisées et seulement **3 ménages** sont venus à la rencontre des professionnels.

Le camion étant dans un premier temps implanté sur le parking du Moulin Boisseau, ce lieu semblait trop éloigné des terrains cibles, assez rapidement le camion s'est alors installé à l'entrée des 2 terrains Véga 1 & 2.

Egalement de nombreux points ont été faits avec les partenaires afin d'essayer de comprendre pour quelles raisons les ménages ne venaient pas jusqu'au camion. Des actions communication ont alors été renforcées sur les terrain ciblés via les professionnels de LFM RMG, le CCAS, permanence Chaptal, bénévoles AVEC.

L'ensemble des moyens déployés n'ont pas pour autant favoriser la venue des usagers, suite à un bilan partagé avec la ville et la CD, la décision a été d'arrêter cette permanence en Avril 2024.

#### ➤ Territoire de St Herblain :

|             |                |
|-------------|----------------|
| St Herblain | Cormier 1      |
|             | Cormier 2      |
|             | Schuman        |
|             | Quai Cormerais |

Suite à la fermeture de la permanence à Carquefou, l'ASBL en concertation avec la ville, le CD et les partenaires de terrain ont décidé de déployer **une permanence à St Herblain**, à proximité des 4 terrains nommés ci-dessus, la situation ayant évolué suite à l'expulsion du terrain Jan Palach 2.

Le travail avec la ville pour trouver un emplacement pour le camion a été assez long, **la permanence a débuté début Octobre 2024 sur le site de l'Orvasserie**, à 600 mètres des terrains de Cormier et Shuman par une route sécurisée et facilement accessible pour les familles.

**12 permanences ont été réalisées entre Octobre et Décembre 2024**, en amont un travail important de communication en aller vers sur les terrains a été réalisé par les médiateurs sociaux de LFM et les professionnels de Chaptal. Sur l'ensemble de la période **1 seul ménage**

### **s'est présenté au camion.**

Suite à une réunion avec la ville le 31 décembre, il a été acté une fin de l'expérimentation malgré les besoins d'accompagnement repérés.

⇒ Il est difficile d'analyser et de comprendre pourquoi ces permanences sur ces 2 territoires n'ont pas fonctionné malgré les besoins d'accompagnement repérés par les professionnels, et les moyens déployés pour informer et accompagner les ménages jusqu'au lieu où se situait le camion, plusieurs hypothèses peuvent être faites :

- **Formes d'emprise sur les terrains** : sur un site de Cormier à St Herblain, il est connu qu'une personne du terrain se charge de faire les démarches pour certaines familles moyennant de l'argent.
- **La confidentialité** du fait que les usagers doivent attendre devant le camion
- **L'emplacement du camion** non visible directement du terrain et **l'accessibilité à pied** pour les personnes les plus vulnérables

### **d) L'Aller Vers pour Ramener Vers Quoi ?**

La permanence mobile a été créée pour répondre aux besoins d'accompagnement social des personnes les plus vulnérables, celles vivant éloignées du centre-ville et des transports en commun, limitant leur accessibilité à la permanence d'accueil et d'accompagnement au 9 rue Chaptal à Nantes.

Pour autant ce dispositif « d'Aller Vers » a été pensé comme outil déployé sur une période donnée (durée non définie à ce jour) pour permettre de raccrocher/faciliter l'accès aux dispositifs de droits communs sur les territoires ciblés, et permettre de déployer la permanence mobile sur d'autres zones de Nantes Métropole en fonction des besoins repérés.

Dans ce contexte, en 2025 une réflexion devra être engagée en articulation avec les partenaires pour que cet Aller Vers s'inscrive dans une dynamique d'accompagnement structuré pour être « une passerelle » vers un accompagnement adapté et durable pour le public MEE vivant en bidonville.

## **5) La permanence de consultation PMI**

En collaboration avec le service de protection maternel et infantile du Conseil Départemental et dans le cadre de la protection de l'enfance, un travail de mobilisation est mené par les professionnels de la Permanence Chaptal dans le cadre des permanences de PMI. Deux professionnelles de santé interviennent : une puéricultrice et un médecin. Ces permanences ont lieu deux matinées par mois, le lundi – environ 3h30 – au sein des locaux de la Permanence Chaptal. Elles sont gratuites et sans rendez-vous, avec la présence d'un interprète.

## RAPPORT D'ACTIVITE 2024

### Permanence CHAPTAL

Une semaine avant chaque permanence, une communication mail est transmise à tous les partenaires intervenant sur bidonville par la secrétaire de la permanence Chaptal. L'objectif est d'informer/rappeler la venue des professionnels de PMI, et permettre aux professionnels et bénévoles d'en informer les familles sur terrain, voire de relancer les familles qui ont un suivi en cours.

En 2024, ce sont :

- **18 permanences PMI** ont été réalisées dans les locaux de Chaptal (*19 en 2023, 18 en 2022*) dont 3 permanences sans aucune fréquentation
- Une moyenne de 4,8 enfants vus par session
- **68 consultations, 36 enfants différents vus** (*82 enfants en 2023, 69 enfants en 2022*) dont :
  - o 20 enfants vus 1 seule fois
  - o 16 enfants avec un suivi au cours de l'année
- Par la suite de la consultation à Chaptal :
  - o 9 enfants vus par la PMI mobile
  - o 6 suivis réorientés en PMI de secteur (*Ste Luce/Loire, St Servan, Chantenay, Talensac*)
- **104 injections vaccinales ont été réalisées** (*86 vaccinations en 2024, 87 en 2022*)
- Et 2 refus vaccinaux de vaccins non obligatoire.
- **1 information préoccupante** suite à une consultation a été transmise à la CRIP44

Le constat global de 2024 est une baisse du nombre d'enfants vus en consultation ce qui peut s'expliquer par l'intervention de proximité de la permanence PMI mobile sur les terrains. Pour autant d'un point de vue qualitatif, des suivis se régularisent, d'autres sont encore des RDV uniques d'opportunité, mais ils sont moins nombreux. Les soignants constatent que les familles sont de moins en moins réticentes à la vaccination de leurs enfants comme dans les années post Covid. Cette année le nombre de vaccins réalisés a été plus important que les années précédentes.

Egalement, il est important de mettre en avant le travail essentiel de prévention qui est réalisé par les soignants, en particulier sur des problématiques relevant de l'éducatif sur les thématiques *du sommeil, hygiène bucco-dentaire, l'alimentation, l'utilisation des écrans...* Ce travail nécessiterait d'être renforcé par un projet plus global en prévention santé sur les terrains.

Cette offre de PMI à Chaptal est complétée par le déploiement d'une « PMI Mobile » avec la mise en place d'un aller vers sur bidonvilles avec un camion adapté à des consultations médicales. Cette équipe est constituée de 5 professionnels à temps plein : 2 médecins, 1 sage-femme et 2 puéricultrices.

Cette permanence est soutenue sur les actions de prévention en santé réalisés en collaboration avec le CFPD du CHU et les médiateurs en santé des Forges Médiation.

Les actions mise en œuvre par cette équipe :

- **Des consultations :**
  - o Consultations d'enfants via la puéricultrice et le médecin de PMI pour les enfants de moins de 6 ans vivant en bidonvilles et notamment garantir la réalisation des vaccinations obligatoires.
  - o Consultations médicales via une sage-femme de PMI pour les femmes vivant en bidonvilles et plus particulièrement les femmes enceintes.
- **Des actions pour favoriser la vaccination** des femmes et enfants et le dépistage/repérage des troubles du développement, handicap, violences, etc. en partenariat avec les services de droit commun :
- Organiser des séances de vaccinations et/ou de dépistage sur les bidonvilles.
- **Des séances collectives d'éducation à la santé sur les bidonvilles** : éduquer à la santé materno-infantile, la contraception, l'hygiène, l'alimentation,
- **L'orientation des familles vers les dispositifs de droit commun** et les accompagner physiquement dès que nécessaire.
- **Les signalements les situations relevant de la protection de l'enfance**, le cas échéant.

Sur le deuxième semestre 2024, des réunions de coordination hebdomadaires ont été mises en œuvre avec les différents partenaires intervenant sur les bidonvilles pour échanger sur l'activité des permanences mobiles, des actions projetées à court moyen terme, ainsi que faire remonter et partager des situations complexes.

#### 6) La permanence téléphonique

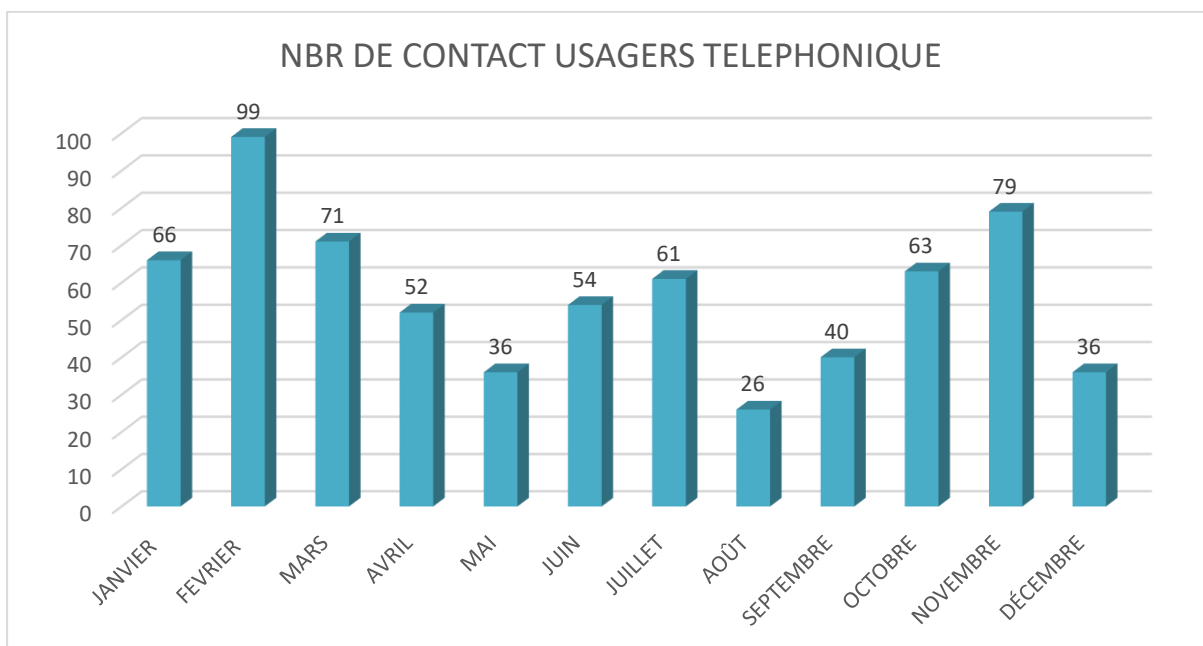
Dans le cadre de cette permanence, trois types d'appels sont traités :

- **Les appels entrants des usagers** : ces appels représentent le plus grand nombre des sollicitations téléphoniques, nous distinguons **les « appels entrants » et les « appels sortants »**.

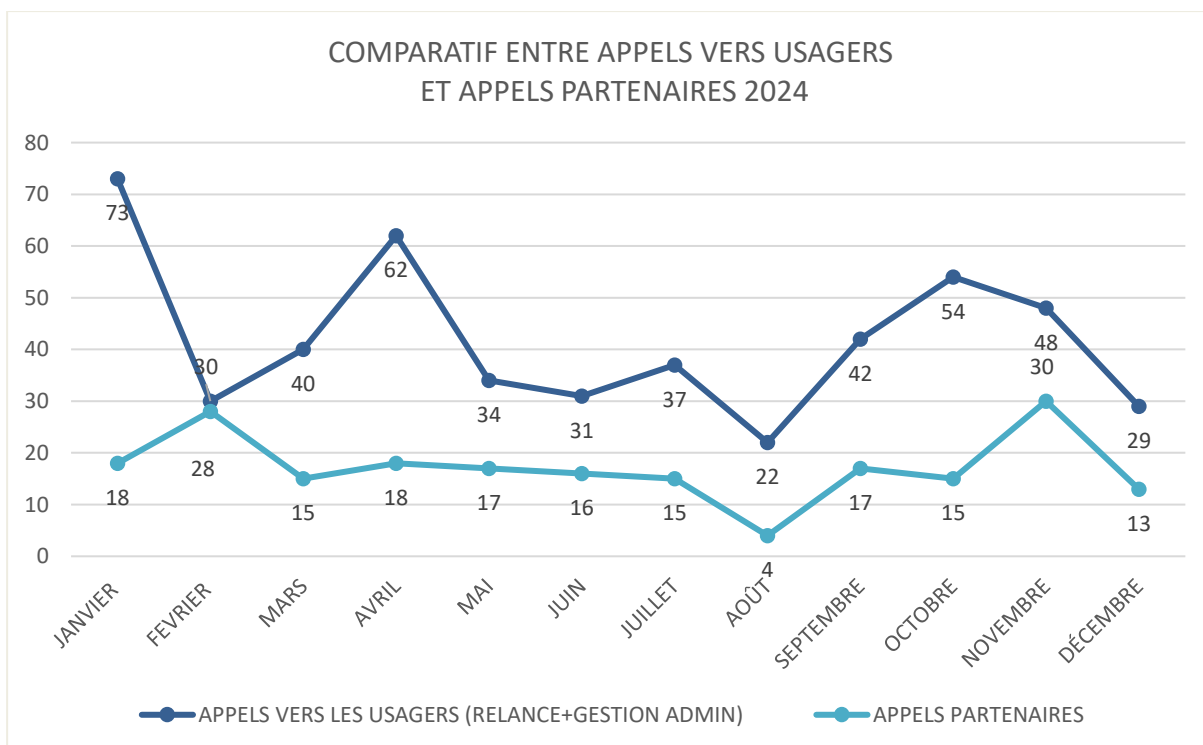
# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Permanence CHAPTAL

**Les appels entrant des usagers représentent 50% de l'activité de la permanence**



- **Les appels sortants vers les usagers**, car en effet il y a énormément d'appels pour traiter les démarches administratives des usagers, organiser les rendez-vous et répondre à leurs différentes demandes.
- **L'ensemble des appels en lien avec les partenaires et autres**



### 7) Les sorties sur terrains « Aller Vers »

En complément de l'activité de la permanence Chaptal, 2 professionnels travailleurs sociaux sont amenés à sortir sur les terrains tous les mercredis matins :

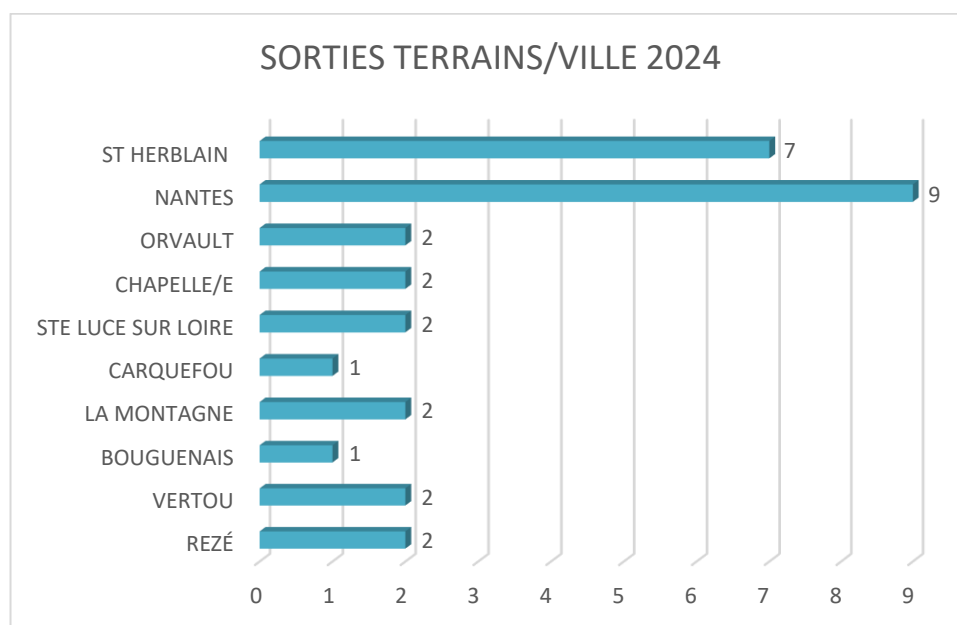
- Soit en équipe de travailleurs sociaux de la Permanence Chaptal
- Soit avec les partenaires médiateurs RMG (associations UFUT ou LFM)

Les équipes de la permanence Chaptal et les médiateurs sociaux se rencontrent 1 fois/trimestre en réunion pour traiter de l'actualité des terrains et priorisés les terrains sur lesquels les sorties devront être réalisées.

Cette mission « d'Aller-vers », appelée « maraudes » avant leur redéfinition par le Haut Conseil au Travail Social dans le cadre du Plan Pauvreté de 2018, s'avère être un complément indispensable à l'activité d'accueil et d'accompagnement individualisé. Il ne s'agit pas d'engager des démarches sur site mais bien de :

- Répondre aux difficultés éprouvées par certaines personnes à engager un premier contact vers un service social et faciliter la venue ultérieure vers le service
- Mobiliser certains ménages sur la question de la scolarisation des enfants, en les incitant à venir dans les locaux pour engager des démarches d'inscription
- Faciliter les démarches de domiciliation pour les communes, en confirmant la présence effective des ménages sur les terrains occupés
- Être informé de l'existence de situations spécifiques, nécessitant la mise en œuvre de moyens particuliers (graves problèmes de santé de personnes âgées ou d'enfants...)
- Communiquer au public les permanences de consultations PMI, de permanence mobile Chaptal ...
- Relayer les informations importantes transmises par les partenaires, auprès d'un public qui a des difficultés à être joint
- Assurer une visite sur le lieu de vie pour évaluer les conditions de vie au regard du projet d'accompagnement social, d'accès au logement/hébergement.
- Dans le cadre des évaluations en matière de protection de l'enfance réalisées par l'ASE, pouvoir introduire les professionnels pour une première mise en contact avec les familles.
- Afficher une vigilance sur des situations préoccupantes, notamment en cas de « mariage et de grossesse précoces ».
- Plus globalement, assurer une mission de veille sociale et d'observation des bidonvilles permettant de mieux connaître le public, d'appréhender ses difficultés et ses besoins, et assurer, le cas échéant, des préconisations auprès des partenaires institutionnels locaux et surtout de participer et relayer la connaissance des mouvements des populations de sites en sites au gré des expulsions.

**En 2024, 30 sorties ont été réalisées durant l'année sur 10 communes, dont 50% avec les partenaires.**



Le bilan de « l'aller-vers » et notamment des sorties mutualisées avec RMG est très positif pour les deux dispositifs. Elle permet aux professionnels de s'appuyer sur les missions de chacun « médiation et travail social » pour répondre aux besoins des usagers accompagnés.

## V. LES DEMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC ACCUEILLI

### 1) Accompagnement vers l'accès aux droits

#### a) L'accès aux prestations familiales

Du fait de leur accès à l'emploi et de la régularisation afférente de leur droit au séjour, de nombreux ménages sollicitent la Permanence Chaptal pour ouvrir des droits aux prestations sociales auprès de la CAF ou de la MSA.

Ces droits sont le plus souvent ouverts à titre provisoire, en fonction de la durée du contrat de travail. De ce fait, au cours d'une même année, un ménage peut être contraint de solliciter plusieurs ouvertures de droits aux prestations, ce qui constitue une importante partie du travail traité lors des permanences d'accueil et en rendez-vous d'accompagnement.

Au cours de l'année 2024, la permanence a réalisé **823 démarches d'ouvertures et de maintien des prestations familiales**.

Pour les personnes justifiant de bulletins de salaire, la Permanence Chaptal accompagne également à la constitution des dossiers d'ouverture de RSA ou Prime d'Activité. **53 personnes ont ouvert un droit versable au revenu de solidarité active au cours de l'année 2024.**



### b) L'accès aux droits santé

La Permanence Chaptal renseigne, oriente et soutien également les ménages sur les droits en matière d'assurance maladie. Dans le cadre de l'accès à un emploi en tant que salarié ou dans le cadre de créations d'autoentreprises, les personnes peuvent ouvrir des droits à l'Assurance Maladie.

Au total **530 demandes liées à une démarche de santé** ont été réalisées dont les principales démarches sont :

- **30 demandes d'ouverture de droits à l'AME** ont été effectuées pour les personnes sans droit ouvert
- 163 demandes d'ouverture au régime de base, son maintien, un changement de caisse, un rattachement familial...
- 240 concernant des demandes d'ouverture, renouvellement et maintien de la Complémentaire santé solidaire (CSS)

Durant l'année 2024, la Permanence Chaptal a réalisé **161 démarches liées au handicap** : demande d'ouverture ou de renouvellement de dossiers MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), prise en charge en établissements adaptés, hospitalisation, mise en place de service d'accompagnement à domicile...

Les dossiers MDPH « enfant » sont souvent liés à des besoins de prise en charge pour des enfants en attente d'admission en IME (Institut Médico-Educatif) depuis plusieurs années.

**Globalement, ces démarches sont fortes augmentation du fait des parcours de soins complexes et du vieillissement du public.**

## 2) Accompagnement lié à l'accès au logement et à l'hébergement

Comme précédemment évoqué, l'accès à l'emploi permet de régulariser le séjour et donc l'ouverture des droits aux prestations sociales. Il est souvent aussi pour certains ménages le point de départ d'un projet d'accès au logement ou à l'hébergement.

Dans ce cadre, les travailleurs sociaux de la Permanence Chaptal sont amenés à délivrer des informations aux usagers : système d'accès au logement en France, distinction entre parc public et parc privé, aides existantes, accompagnements spécifiques, etc.

À la demande des usagers, et si les conditions administratives sont réunies, la Permanence Chaptal peut être amenée à accompagner les ménages dans leurs demandes de logement social. Ainsi en 2024, 337 démarches liées à une démarches d'accès au logement/hébergement ont été réalisées dont :

- **135 aux Demandes de Logement Social (DLS)**
- **86 demandes d'insertion ont été saisies sur le SI-SIAO : FSL sous location, IML, CHRS**
- **12 orientations de familles en terrain d'insertion temporaire**
- **42 saisines de DALO/DAHO**
- **12 recours au Tribunal Administratif**

Afin de ne pas saturer les dispositifs existants, la Permanence Chaptal veille à n'accompagner que les ménages éligibles, c'est-à-dire celles ayant acquis un droit au séjour et des prestations.

**6 démarches de mise à l'abri ont été faites en appelant le 115** avec les familles suite à une expulsion ou l'incendie de caravanes.

Sur la période, la Permanence Chaptal a eu connaissance de **21 ménages suivis par le service qui ont pu intégrer un logement ou un hébergement**, sur des dispositifs variés et majoritairement en habitat accompagné :

- 1 Mise à l'abri et Hébergement d'Urgence suite à un appel du 115
- **1 Mise à l'abri et Hébergement d'Urgence avec accompagnement social renforcé pour femme avec enfants de -3 ans (dispositif FIEER du CD)**
- **1 Lit Halte Soins Santé**
- **5 CHRS via SIAO**
- **2 IML sous location via SIAO**
- **7 ASLL sous location via SIAO**
  - **2 accès au parc social en bail direct : 1 suite commission d'attribution, 1 via action logement**
- **2 en Terrain d'Insertion Temporaire via la ville de Nantes**

D'autres ménages ont probablement pu accéder à un hébergement ou un logement mais n'en ont pas nécessairement informé leurs référents sociaux.

#### **a) Déclaration de revenus auprès des services fiscaux**

L'obtention d'un avis d'imposition est un préalable nécessaire à l'ouverture de nombreux droits (carte de bus à tarification sociale, demande de logement social, demande de complémentairesanté solidaire, demande de bourse scolaire...). Il est donc indispensable de pouvoir accompagner les ménages dans leurs démarches de déclarations de revenus auprès des services des impôts.

Comme chaque année, une campagne de communication a été réalisée par l'équipe en lien avec les médiateurs RMG et les bénévoles intervenant sur les terrains.

L'objectif est de rappeler la nécessité pour chaque famille résidant en France de réaliser sa déclaration d'impôt. Il a été alors proposé aux personnes de venir se rendre à la permanence Chaptal afin de réaliser cette démarche.

**En 2024, 109 démarches d'accompagnement pour effectuer les déclarations de revenus ont été réalisées par la Permanence Chaptal.**

Il est également important de noter que le 1er niveau d'information réalisé pour les médiateurs sociaux sur les terrains permet une meilleure orientation des ménages les plus autonomes vers les services compétents de droit commun (CCAS, service des impôts).

#### **b) Orientations liées à l'insertion professionnelle du public**

Une majorité du public accompagné justifie d'une activité salariée au cours de l'année. Il est cependant constaté que cet accès à l'emploi est principalement dirigé vers des contrats ponctuels (principalement des CDD et contrats saisonniers, dans le domaine du maraîchage). Un nombre important de personnes sont inscrites auprès de France Travail et ont donc besoin d'informations sur les modalités d'inscription et sur les démarches d'actualisation.

Pour les publics les plus jeunes, ils sont orientés vers les missions locales. Un travail important d'interconnaissances a été engagé depuis 2022 par des rencontres avec les professionnels pour présenter le public, le contexte des bidonvilles et les besoins d'accompagnement notamment des jeunes en décrochage scolaire. Pour 2025, se projette la mise en place d'un appel à projet porté par le CD44, pour permettre un accompagnement renforcé des jeunes 16/25 ans vivant en bidonvilles via l'ATDEC.

Un manque peut être constaté dans l'accompagnement à la recherche d'emploi, la réalisation de CV pour le public (ceci ne rentrant pas dans le cadre de l'activité de la Permanence Chaptal).

En 2024, **56 démarches liées à l'insertion professionnelle** ont été réalisées par la Permanence Chaptal.

Cependant, une partie du public est fortement éloigné de l'emploi et cumule des handicaps : difficultés de maîtrise de la langue française ; analphabétisme ; problèmes de santé ; absence de formation et d'expérience professionnelle ; discrimination à l'embauche ; contexte culturel favorisant des activités de subsistance au détriment de l'emploi salarié ; conditions de vie peu propices à l'élaboration d'un projet professionnel ; etc.

L'équipe de la permanence Chaptal souhaite renforcer cet axe de l'accompagnement social par la mise en place de rencontres, le développement des partenariats avec les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle. De manière plus globale, dans le cadre de la stratégie de la résorption des bidonvilles, un travail de fond doit être engagé sur cette question de l'insertion professionnelle, levier qui permet l'accès aux droits du public MEE.

### c) Accès au droit retraite

Du fait d'un vieillissement du public, les professionnels doivent faire face de plus en plus de demandes liées aux demandes de pensions de retraite. Au regard du droit de séjour en tant que ressortissants européens, ces démarches sont globalement complexes et assez longues à mettre en œuvre.

Certaines situations demandent à se mettre en lien avec la caisse de retraite en Roumanie ce qui demande une certaine expertise.

Et **38 accompagnements pour des personnes en âge de la retraite** (CARSAT/Minimum Vieillesse, SASPA) ont été engagées au cours de l'année.

### 3) Actions en faveur de l'enfance

#### a) Les Aides Enfance/Famille du Conseil Départemental

Ces aides sont réservées aux ménages sans aucune ressource qui n'ouvrent pas le droit de séjour en France, avec enfants mineurs à charge, dans la limite de 3 aides financières par an et par ménage.

**38 demandes d'Aide Enfance-Famille** ont été réalisées ont été instruites par les travailleurs sociaux en 2024 (contre 43 en 2023).

En complément des aides financières proposées par le département, la Permanence Chaptal est régulièrement sollicitée par les ménages pour des besoins vestimentaires et de produits pour bébés.

Les orientations sont réalisées sur courriers d'orientation des professionnels, vers des associations caritatives dont les principales associations partenaires sont les Restos du cœur et le Secours Populaire.

#### b) La scolarisation

Le travail sur l'accès à la scolarisation des enfants est une priorité pour les professionnels de Chaptal, au regard de la complexité globale des parcours de scolarisation pour plusieurs raisons :

- Les conditions de vie et les expulsions qui ne permettent d'avoir une scolarité stable
- L'éloignement géographique de certains terrains des transports scolaires
- Les parents qui travaillent et qui n'ont pas de mode de garde adapté pour emmener leurs enfants tous les jours à l'école
- Le manque de mobilisation parentale dans le projet de scolarisation des enfants
- Le manque de dispositifs adaptés au sein des établissements scolaires pour accompagner ces enfants au regard de leurs difficultés : non maîtrise de la langue, handicap...

Un rappel de l'obligation légale est fait auprès des ménages et le parcours d'inscription est expliqué. Cette mission représente en général un « pic » de charge de travail sur les mois de juin, septembre et octobre.

Les deux communes les plus concernées par les inscriptions scolaires du public sont St

Herblain et Nantes. La permanence Chaptal est associée en tant que partenaire au comité de suivi piloté par le service de l'éducation de la ville de St Herblain, il se réunit 2 fois par an pour traiter spécifiquement de la scolarisation des enfants vivant en bidonvilles.

**54 démarches liées à la scolarité ont été réalisées en 2022 (contre environ 50 en 2021).**

Il est important de noter que les travailleurs sociaux de la permanence Chaptal s'appuient sur les professionnels de la Médiation Scolaire des PEP44 qui interviennent sur 16 terrains sur les communes de Nantes, Rezé, St Luce/Loire, La Chapelle/Erdre, Bouguenais, Orvault et St Herblain. Pour les autres terrains non couverts, les médiateurs sociaux RMG réalisent également un travail important, en soutien de la permanence Chaptal, sur les inscriptions scolaires en collaboration avec les services de l'éducation de chaque ville. L'intervention de la médiation permet donc de renforcer globalement ce travail sur la scolarisation des enfants en bidonvilles, en lien avec les services compétents.

#### c) La protection de l'enfance

La Permanence Chaptal ainsi que l'ensemble du service MEE assurent également une mission de veille de l'enfance en danger. Cette implication dans le domaine de la protection de l'enfance s'effectue dans plusieurs directions :

**La transmission d'informations préoccupantes à la CRIP** (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) concernant certaines situations repérées dans le cadre des interventions du Service, ainsi que le signalement auprès du Parquet des Mineurs.

En 2024, sur l'ensemble du service MEE de l'ASBL, **1 seule IP a été transmises à la CRIP.**

**Il est important de noter dans ce rapport d'activité que le service MEE de l'ASBL ne met plus en œuvre la mission d'évaluation des enfants vivants en bidonvilles depuis mars 2024**, suite à une fin de financement du service. Cette mission a été rebasculée à l'ASE aux équipes d'évaluation IP. Depuis la fin de notre mission, le service a été peu sollicité dans le cadre d'évaluation en cours.

L'ensemble de l'équipe est fortement sensibilisé à cette problématique des mineurs notamment dans le cadre des unions et grossesses précoces.

Des rencontres d'informations et d'échanges avec **la Cellule de Recueil des informations Préoccupantes** ont été mises en place en 2022, 2023 et en début d'année 2025. Les objectifs de ce temps sont de :

- Expliquer les missions de la CRIP44
- Vulgariser les tenants et aboutissants de la rédaction d'une IP
- Faire comprendre que la rédaction d'une IP est avant tout la mise en place d'un soutien et d'une aide pour la famille concernée.

Pour autant, ce travail relatif à la protection de l'enfance pour les enfants vivant en bidonville suscite toujours autant de questionnement des professionnels et de réflexion travailler en équipe pour permettre aux professionnels de partager des situations complexes.

### d) Les consultations PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Cf. ci-dessus dans le point III 5. L'analyse du travail réalisé avec les PMI (Chaptal, mobile et PMI de secteur sur le territoire) à l'attention des enfants de -6ans.

## VI. CONCLUSION

L'année 2024 a donc été une année de structuration pour le service social de la permanence Chaptal afin de permettre la consolidation du cadre d'intervention construit en 2023, avec les renforts en moyens humains de l'équipe, pour l'accueil du public vivant en bidonvilles, en coordination avec l'ensemble des partenaires intervenant auprès du public MEE.

L'expérimentation du déploiement de la permanence mobile sur plusieurs territoires a permis de révéler de réels besoins d'accompagnement de proximité et mais aussi des formes d'emprise potentielles qui pourraient limiter l'accès un accompagnement social pour une partie des familles vivant en bidonvilles. La question de « l'Aller Vers » doit engager la question du « Ramener Vers » en 2025 pour que cette permanence puisse bénéficier à d'autres territoires.

Le conseil départemental a engagé en fin d'année 2024 un travail d'établissement d'un cahier des charges de l'offre de service de l'accompagnement social des personnes MEE, en fonction des différents lieux vie des familles : *bidonvilles, terrains de stabilisation, terrains d'insertion temporaire*. L'objectif étant de clarifier pour les différents acteurs institutionnels villes, Nantes Métropole, Etat, les modalités et les moyens dédiés pour mobiliser l'accompagnement social via la permanence Chaptal, et les EDS de secteur pour les publics les plus autonomes. Ce travail sera finalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

L'obtention d'un financement FSE sur le service pour les années 2024/2025 a demandé à l'équipe de mettre en place les outils que la démarche FSE impose en termes de reporting d'activité. Ce travail est piloté par le cheffe de service et soutenu par la création d'un poste 0,5ETP de coordination en fin année 2024.

Se pose la question des enjeux du financement du service MEE de l'ASBL au-delà de 2025 un contexte de restriction budgétaire ?